



**Division des droits
des Palestiniens**

**Séminaire des Nations Unies
sur l'assistance au peuple palestinien**

**Doha
5 et 6 février 2007**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–9	3
II. Séance d’ouverture	10–27	4
III. Résumé des séances plénières	28–69	9
Première séance plénière	28–43	9
Deuxième séance plénière	44–56	14
Troisième séance plénière	57–69	18
IV. Séance de clôture	70–73	22

I. Introduction

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien s'est tenu les 5 et 6 février 2007 à Doha sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en application des dispositions des résolutions 61/22 et 61/23, adoptées par l'Assemblée générale le 1^{er} décembre 2006.

B. Participation

2. Le Séminaire a rassemblé des représentants de 51 gouvernements, de la Palestine, de 3 organisations intergouvernementales, de 11 organismes des Nations Unies et de 10 organisations de la société civile ainsi que des invités du pays hôte et des représentants d'établissements universitaires et des médias.

3. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de son président, M. Paul Badji (Sénégal), de son vice-président, M. Rodrigo Malmierca-Díaz (Cuba), de son rapporteur, M. Victor Camilleri (Malte), d'un de ses membres, M. Ali Hachani (Tunisie), et de M. Riyad Mansour (Palestine).

4. Les gouvernements des pays ci-après étaient représentés au Séminaire : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Chypre, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

5. Les organisations, institutions et autres entités ci-après du système des Nations Unies ont participé au Séminaire : Organisation internationale du Travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies; Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Programme alimentaire mondial (PAM).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées au Séminaire : Union européenne, Banque islamique de développement et Ligue des États arabes.

7. Les organisations de la société civile ci-après ont participé au Séminaire en qualité d'observateurs : Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Le Caire; Université Al Qods, Jérusalem; Alternative Information Center, Jérusalem;

Association arabe des droits de l'homme, Nazareth; Ittijah-Union of Arab Community-based Associations, Haïfa; Institut palestinien de recherche en politique économique, Ramallah; Palestine Return Centre, Londres; Rand-Qatar Policy Institute, Doha; Right of Return Congress, Palestine Land Society, Koweït; et Fonds saoudien de développement, Riyad.

8. Les personnalités et les experts dont les noms suivent ont présenté des exposés : M. Khaled Abdel Shafi, Directeur du Bureau du PNUD à Gaza; M. Samir Abdullah, Directeur général de l'Institut palestinien de recherche en politique économique; M. Alexander Costy, Directeur chargé de la coordination et des affaires socioéconomiques au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; M. Mahmoud Elkafif, Administrateur chargé du Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, Division des stratégies de développement et de la mondialisation, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; M. Shir Hever, économiste, Alternative Information Center, Jérusalem; M^{me} Zahava Gal-On, député à la Knesset (parti Meretz), Tel-Aviv; M. Salam Fayyad, membre du Conseil législatif palestinien, Ramallah; M. Sari Nusseibeh, Président de l'Université Al Qods, Jérusalem-Est; M^{me} Allegra Pacheco, Chef du Groupe de l'information et de la sensibilisation, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, M^{me} Sara Roy, chargée de recherche principale au Center for Middle Eastern Studies de l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts; M. Mohammad Shtayyeh, Président du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, Ramallah; M. Lex Takkenberg, Directeur de l'appui opérationnel, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Amman; et M. Ahmad Tibi, député à la Knesset (parti du Mouvement arabe pour le changement), Tel-Aviv.

C. Ordre du jour

9. Le Séminaire a consisté en une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. Durant les séances plénières, 13 experts, dont des Palestiniens et des Israéliens, ont présenté des exposés. À l'issue des séances plénières, des échanges de vues ont eu lieu entre tous les participants. Les thèmes des séances plénières étaient les suivants : « Crise socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé », « Action internationale visant à répondre aux besoins du peuple palestinien » et « Création de conditions propices à une relance de l'économie palestinienne : perspectives d'avenir ».

II. Séance d'ouverture

10. Le Séminaire a été ouvert par M. Ahmad bin Abdullah al-Mahmoud, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'État du Qatar. M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, a donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Des déclarations ont également été faites par M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et par M. Nabil Sha'ath, membre du Conseil législatif palestinien et représentant de la Palestine. Des représentants de Cuba, de la Tunisie, de la Ligue des États arabes, du Chili et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont également pris la parole.

11. **M. Ahmad bin Abdullah al-Mahmoud** (Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Qatar) a dit que l'occupation israélienne du territoire palestinien et les pratiques illégales d'Israël, notamment le blocus économique et les restrictions imposées à la liberté de déplacement, avaient entraîné une détérioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien. L'année précédente, la rétention par Israël des recettes fiscales palestiniennes et l'interruption de l'aide financière par la communauté internationale après la victoire du Hamas aux élections avaient aggravé encore la situation humanitaire. Le nombre de familles pauvres et de chômeurs avait augmenté et les conditions sanitaires et sociales étaient pires que jamais, ce qui avait entraîné un effondrement de l'économie et une crise humanitaire majeure qui risquaient de mettre le feu aux poudres dans le territoire palestinien et dans l'ensemble de la région. Les plus touchés par la dégradation des conditions de vie dans le territoire palestinien étaient les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées.

12. Le colloque avait pour but d'évaluer la gravité de la situation dans le territoire palestinien occupé, d'appeler l'attention sur cette situation et de mobiliser l'appui de tous les acteurs internationaux susceptibles de contribuer à y remédier. L'Assemblée générale avait, tout comme la communauté internationale, insisté à maintes reprises sur la nécessité de fournir une assistance internationale au peuple palestinien. La contribution de l'ONU et de ses institutions spécialisées à la reconstruction des institutions palestiniennes et à l'assistance au peuple palestinien était d'autant plus nécessaire qu'elle complétait l'action des différents organismes des Nations Unies chargés du problème palestinien, dont le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les services qu'offrait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans les domaines de l'instruction élémentaire, de la santé et des secours d'urgence constituaient le minimum dont les réfugiés palestiniens avaient besoin pour pouvoir mener une vie décente et productive. Il importait de continuer à soutenir l'UNRWA de sorte qu'il puisse jouer le rôle vital qui était le sien. L'octroi au peuple palestinien d'une assistance internationale permettant d'atténuer les difficultés économiques et sociales considérables auxquelles il faisait face et de faciliter la relance de l'économie palestinienne était un devoir humanitaire. La communauté internationale avait des obligations morales envers le peuple palestinien.

13. L'État du Qatar n'avait ménagé aucun effort pour aider le peuple palestinien, que ce soit en lui fournissant une assistance financière, notamment pour le versement des salaires, en lui apportant un soutien moral en usant de ses bons offices pour résoudre les différends interpalestiniens ou en contribuant aux efforts visant à parvenir à un règlement juste et durable du conflit palestino-israélien. Cependant, tous les efforts entrepris pour aider le peuple palestinien ne portaient remède qu'aux symptômes. Pour améliorer réellement les conditions socioéconomiques, il fallait des changements radicaux, à savoir mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et aboutir à un règlement durable, complet et juste, qui permette de créer un État palestinien ayant des frontières sûres et internationalement reconnues.

14. **M. Ban Ki-moon**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans une déclaration dont **M^{me} Angela Kane**, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques a donné lecture, a affirmé qu'en dépit des récents actes de violence, le fait que Quatuor était parvenu à un accord sur la nécessité de relancer les négociations israélo-palestiniennes et de redynamiser ses propres efforts avait éclairci la situation politique. En outre, les dirigeants israéliens et palestiniens avaient repris leur dialogue direct et commencé à appliquer les ententes qu'ils avaient conclues. Il était indispensable de compléter ces mesures par un processus politique crédible ayant l'appui de la communauté mondiale. Les deux parties mesureraient les progrès éventuels à l'aune de leurs incidences sur la vie quotidienne et de leur capacité à les inciter à mettre fin au conflit grâce à une solution prévoyant deux États. Pour que le processus politique aboutisse, il était indispensable de prendre des mesures audacieuses qui garantissent la sécurité des populations civiles palestiniennes et israéliennes de même que des dispositions concrètes qui permettent aux Palestiniens de mener une vie économique normale.

15. Le Secrétaire général de l'ONU s'est déclaré alarmé par la précarité de l'économie palestinienne et la gravité de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Les restrictions israéliennes, les activités de colonisation en cours et la construction de la barrière de séparation continuaient d'avoir un effet dévastateur. Le fait qu'Israël avait reversé une partie des recettes fiscales qu'il retenait était un progrès dont il convenait de se féliciter, et le Secrétaire général a encouragé vivement Israël à prendre sans attendre d'autres mesures dans ce sens. Pour leur part, les Palestiniens devaient agir avec fermeté pour faire cesser les tirs de roquettes et les autres attaques aveugles contre les civils israéliens.

16. Le Secrétaire général a insisté sur l'importance que revêtait l'action concertée de la communauté internationale et il a engagé tous les donateurs internationaux à faire preuve de générosité et à redoubler d'efforts afin de fournir une assistance d'urgence et d'autres formes d'aide au peuple palestinien. Il a déclaré qu'il s'emploierait, en étroite concertation avec les parties, les partenaires régionaux et ses collègues dans le cadre du Quatuor, à relancer le processus de paix. Seul un règlement politique permanent mettant fin à l'occupation pourrait apporter une solution viable aux problèmes économiques et humanitaires du peuple palestinien et assurer durablement la sécurité d'Israël.

17. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a dit que, malgré l'aide financière fournie au cours de l'année écoulée par les pays arabes et d'autres pays donateurs et le Mécanisme international temporaire créé par l'Union européenne, la situation financière de l'Autorité palestinienne demeurait précaire. Les conditions nécessaires à la reprise et au développement de l'économie n'étaient pas réunies dans le territoire palestinien occupé. L'économie palestinienne était dans un état catastrophique et c'étaient les citoyens ordinaires qui en souffraient le plus. Les Palestiniens qui cherchaient désespérément à entrer en Israël pour y trouver du travail étaient la cible de tirs, de même que les enfants qui lançaient des pierres sur les soldats israéliens lorsque ceux-ci envahissaient leur ville ou leur village. Il fallait que le Gouvernement israélien comprenne qu'aussi longtemps que les Palestiniens n'auraient pas d'économie solide capable de leur assurer un emploi et de quoi manger, la paix demeurerait hors de portée. L'intervenant a souligné que l'imposition de sanctions collectives à la population palestinienne n'apporterait pas la sécurité et il a exhorté Israël à participer au relèvement de l'économie palestinienne.

18. Le Président du Comité a rappelé que le développement de l'économie palestinienne était tributaire du commerce. Il existait déjà un accord réglant les déplacements de passage (2005) qui, tout en tenant compte des préoccupations israéliennes en matière de sécurité, devait permettre aux Palestiniens de poursuivre leurs activités commerciales, mais on n'avait jamais donné à cet accord la moindre chance de se concrétiser. Or, il était capital de s'employer en priorité à en assurer l'application pour instaurer la confiance dans un futur processus de paix. En outre, il fallait améliorer au plus vite la situation sur le plan de la sécurité afin de permettre les investissements. Tout d'abord, les Palestiniens devaient trouver de toute urgence un moyen de surmonter pacifiquement leurs divergences et d'œuvrer en faveur de l'unité nationale. Il fallait que l'Autorité palestinienne assume la responsabilité du maintien de l'ordre dans le territoire placé sous son contrôle. Dans le même temps, il fallait qu'Israël mette fin à toutes les activités susceptibles de préjuger du résultat final des négociations avec les Palestiniens sur le statut permanent. Il fallait appliquer sans tarder les accords que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, avaient conclus lors de la réunion de décembre. Le fait qu'Israël avait reversé un montant de 100 millions de dollars correspondant à des recettes fiscales palestiniennes qu'il avait perçues était un pas dans la bonne direction.

19. Le Président du Comité a engagé la communauté internationale des donateurs à redoubler d'efforts en vue de fournir une aide d'urgence. Il a attiré l'attention sur l'appel récent lancé par le Quatuor en faveur d'une aide internationale continue et il a encouragé les donateurs à donner la priorité à la préservation et au renforcement des institutions nécessaires à la bonne gestion des affaires publiques palestiniennes, ainsi qu'au développement de l'économie palestinienne. Il a également demandé à la communauté internationale de rappeler au Gouvernement israélien qu'en vertu de la quatrième Convention de Genève, il avait le devoir, en tant que puissance occupante, de protéger la population palestinienne, notamment en assurant à celle-ci un certain nombre de services de base (alimentation, soins médicaux, éducation, etc.). Les initiatives en matière d'assistance économique et humanitaire devraient s'accompagner d'efforts sincères et énergiques visant à relancer le processus politique.

20. **M. Nabil Sha'ath**, membre du Conseil législatif palestinien et représentant de la Palestine, a déclaré que les Palestiniens étaient fiers de la contribution apportée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui n'avait ménagé aucun effort pour défendre leur cause. Le Comité avait continué, malgré ses détracteurs, de jouer le rôle important qui était le sien. En ce XXI^e siècle, les Palestiniens ne pouvaient toujours pas jouir de leurs droits inaliénables. Après s'être efforcé pendant 25 années de parvenir à une paix juste fondée sur une solution prévoyant deux États et avoir participé pendant 15 autres au processus de paix, le peuple palestinien continuait d'endurer les affres d'une occupation qui se faisait chaque jour plus pénible. Qui plus est, des sanctions collectives lui avaient été imposées simplement parce que les résultats des élections démocratiques palestiniennes ne plaisaient pas à certains États.

21. Les Palestiniens ne voulaient pas être un fardeau pour la communauté internationale mais souhaitaient au contraire pouvoir prendre en main leur destin. Entre 1995 et 2000, ils avaient enregistré de nombreux succès et essayé de trouver une solution qui apporte la paix et la stabilité. L'Autorité palestinienne avait édifié les institutions du futur État palestinien et négocié une paix juste et durable. Les

Palestiniens étaient maintenant victimes de blocus et ne pouvaient pas exercer leur souveraineté. Ils étaient aussi confrontés à une crise interne. Il incombait au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne de résoudre leurs problèmes internes mais ceux-ci étaient le fruit de l'occupation, de la pauvreté et du désespoir. Il s'agissait d'une tentative visant à maintenir les Palestiniens en état de siège dans l'espoir de provoquer une implosion. Le seul moyen de résoudre la crise était de mettre fin à l'occupation. Le blocus physique qui empêchait la circulation des personnes et des biens avait pour but de plonger la population dans la misère.

22. L'intervenant a souligné que le blocus économique était en train de détruire l'infrastructure et l'économie palestiniennes, qui mettraient des années à s'en remettre. Le blocus financier avait eu pour effet de mettre fin à tous les versements et subsides aux Palestiniens, notamment en empêchant le paiement des salaires. En outre, les envois de fonds des Palestiniens de l'étranger qui, dans le passé, avaient largement contribué à assurer la stabilité financière de la population, étaient maintenant gelés. Les Palestiniens avaient besoin d'une aide humanitaire parce qu'ils ne pouvaient plus produire ce dont ils avaient besoin ni avoir des contacts avec le monde extérieur. Ils avaient espéré que le Quatuor et la communauté internationale mettraient fin au blocus inique, mais leurs attentes avaient été déçues. Aussi étaient-ils obligés de solliciter une assistance internationale pour ne pas mourir de faim. Il ne faisait pas de doute qu'il fallait continuer à chercher une solution politique. L'échec de la précédente tentative avait fait perdre son objet au processus de paix. L'intervenant a demandé que soit apportée une solution globale et permanente qui conduise à l'indépendance de la Palestine.

23. Des déclarations ont également été faites par les représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales. Le représentant de Cuba, s'exprimant au nom du Mouvement des non-alignés, s'est dit gravement préoccupé par la situation humanitaire catastrophique du peuple palestinien et a demandé qu'on fournisse à celui-ci une aide d'urgence. Il a déclaré que la communauté internationale devait examiner cette question sérieusement et ne pas subordonner l'octroi d'une assistance au peuple palestinien à quelques conditions que ce soit. Les pays non alignés notaient avec une vive inquiétude que les flux de ressources au titre de l'assistance aux Palestiniens avaient pâti de considérations politiques dans certains pays donateurs.

24. Le représentant de la Tunisie a dit que le blocus politique et économique imposé aux Palestiniens était on ne peut plus désastreux. Le séminaire ne pouvait se contenter de traiter des événements actuels mais devait concentrer son attention sur les mesures immédiates que la communauté internationale devait prendre pour mettre fin à la crise. À n'en pas douter, la communauté internationale et ses institutions étaient, avec Israël, très largement responsables de la situation. L'Observateur permanent de la Palestine avait évoqué les graves difficultés économiques et sociales auxquelles le peuple palestinien faisait face. La communauté internationale avait le devoir d'écouter les Palestiniens et de leur offrir l'aide dont ils avaient besoin.

25. Le représentant de la Ligue des États arabes, citant respectivement l'ancien Premier Ministre britannique, William Gladstone, et le dirigeant du mouvement pour la défense des droits civils, Martin Luther King, a déclaré qu'une justice tardive est un déni de justice et que toute injustice, où qu'elle soit commise, menace la justice partout dans le monde. La communauté internationale n'avait pu jusqu'ici obliger

Israël à respecter les règlements et accords internationaux qu'il avait signés avec le peuple palestinien. Le blocus avait eu comme conséquences catastrophiques les affrontements internes et politiques qui empêchaient la formation d'un gouvernement d'unité nationale. La plongée dans le chaos et la violence aurait de vastes répercussions. Israël devait être conscient qu'il ne pourrait conserver les territoires arabes qu'il occupait. L'orateur a demandé à la communauté internationale de trouver un moyen de mettre fin à la situation actuelle et de faire cesser les souffrances de la population.

26. Le représentant du Chili a dit qu'à moins que les violences internes ne cessent, les chances pour que les Palestiniens puissent exercer leurs droits inaliénables iraient en diminuant. Tant qu'il ne serait pas mis fin à la violence, tous les espoirs de paix demeureraient vains. L'orateur a exprimé son appui à tous les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'instaurer la paix et il a engagé les parties directement concernées à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

27. Le représentant du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) a déclaré que le HCR n'avait pas qualité pour s'occuper de la majorité des réfugiés palestiniens, son mandat ne couvrant pas la zone d'opérations de l'UNRWA. Cela étant, 23 000 Palestiniens vivant à Bagdad étaient inscrits sur ses registres. Ces personnes n'avaient jamais été reconnues comme réfugiées mais, sous l'ancien régime, elles étaient protégées et jouissaient d'un niveau de vie relativement élevé. Les Palestiniens d'Iraq étaient maintenant la cible d'arrestations, d'emprisonnements et d'exécutions extrajudiciaires arbitraires. Nombre d'entre eux étaient harcelés par des Iraquiens qui les accusaient d'avoir été proches du précédent régime. Beaucoup avaient fui dans des camps en Jordanie et en Syrie. C'était au Gouvernement iraquien qu'il incombait en premier lieu d'assurer leur protection. Le HCR avait lancé un appel à Israël pour qu'il autorise le retour des Palestiniens ayant des liens directs avec la Cisjordanie et la bande de Gaza et il avait demandé aux États voisins de garder leurs frontières ouvertes et de veiller à ce qu'aucun Palestinien ne soit renvoyé de force.

III. Résumé des séances plénières

Première séance plénière Crise socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé

28. Au cours de la première séance plénière, intitulée « Crise socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé », cinq experts ont pris la parole. Les thèmes subsidiaires étaient l'impact de l'occupation sur l'économie palestinienne; le déclin socioéconomique de la bande de Gaza; et le sort des plus vulnérables : les conditions de vie des femmes, des enfants et des personnes âgées de Palestine.

29. **M. Salam Fayyad**, membre du Conseil législatif palestinien, a dit que la réunion avait lieu alors que le peuple palestinien affrontait des difficultés exceptionnelles, les bouclages et les restrictions financières imposées aux Palestiniens s'étant considérablement intensifiés. Les comptes nationaux indiquaient, en variation annuelle, une baisse de 15 % du PIB pendant les trois premiers trimestres de 2006. La chute du PIB était estimée à 20 % en 2006, donnant lieu à la

plus forte récession économique depuis 1967. Le chômage avait lui aussi connu une poussée spectaculaire. Les statistiques de l'Organisation internationale du Travail ne reflétaient pas le chiffre réel du chômage. Celui-ci était passé de 22 à 24 % entre le troisième trimestre de 2005 et celui de 2006. Le chômage de longue durée aggravait les conditions de récession. Les chômeurs qui cessaient de faire des demandes d'emploi avaient été rayés des statistiques. On estimait que 70 % de la population de la bande de Gaza et de la Cisjordanie vivait au-dessous du seuil de pauvreté.

30. À la fin de 2006, le nombre de postes de contrôle en Cisjordanie était passé à 528, soit une augmentation de 40 % en un an et demi, et Gaza avait été pratiquement entièrement fermée. Le point de passage de Rafah n'avait été ouvert que 10 % du temps annoncé, celui de Karni 50 % du temps annoncé et celui d'Eretz avait été presque entièrement fermé aux Palestiniens. Les restrictions à la liberté de mouvement avaient un impact significatif sur le développement. L'aide financière sous forme de concours du budget avait augmenté de 533 millions de dollars par rapport à 2005. Ces restrictions avaient, entre autres, compliqué le contrôle de ces fonds. Depuis le recul de l'économie en 2006, on estimait que les recettes douanières étaient en baisse. Israël déduisait un certain pourcentage de ces recettes pour des services comme l'électricité. L'augmentation de l'aide étrangère avait compensé la diminution des recettes douanières. Par conséquent, on pouvait se demander comment les Palestiniens avaient pu se retrouver face à ces difficultés budgétaires. Les restrictions bancaires avaient alerté les banques sur l'insolvabilité de l'Autorité palestinienne. Les ressources disponibles étaient clairement en baisse entre 2005 et 2006. Les dépenses publiques avaient chuté de 35 % en 2006, alors qu'en 2005 l'augmentation des dépenses publiques avait été plus importante qu'en 2004.

31. M. Fayyad a indiqué que la baisse des recettes internes collectées directement par l'Autorité palestinienne avait, elle également, contribué aux difficultés budgétaires, avec des pertes d'environ 15 millions de dollars par mois, en plus du manque à gagner total, estimé à environ 135 millions de dollars entre avril et décembre 2006. Il a appelé l'attention sur l'augmentation de l'investissement privé et la baisse de l'investissement public, la dépense publique étant également de moindre qualité. L'investissement privé était créateur d'emplois. Quant à l'aide extérieure, qui a bénéficié à l'action humanitaire, plutôt qu'au développement, elle n'a pas permis de contribuer significativement à la croissance.

32. **M. Ahmad Tibi**, Vice-Président de la Knesset et Président du Mouvement arabe pour le renouveau, à Tel-Aviv, a dit que le séminaire était consacré aux effets néfastes du blocus et a appelé l'attention sur les pertes humaines, le chiffre élevé de morts et de blessés et l'asphyxie du peuple palestinien causés par les restrictions à la liberté de mouvement et du commerce, qui constituaient autant d'obstacles à une reprise économique. En Cisjordanie, des routes étaient réservées aux colons israéliens et d'autres aux Palestiniens. La communauté internationale n'avait pas réagi à la création d'un régime d'apartheid en Cisjordanie. La barrière avait transformé les territoires en prisons virtuelles. Le secteur agricole avait enregistré une perte de 282 millions de dollars.

33. L'industrie palestinienne avait été également fortement touchée. L'économie palestinienne était toujours incapable de subvenir aux besoins du pays. Encore récemment, Israël avait empêché les Palestiniens de se rendre sur leurs lieux de travail. Les enfants qui pouvaient se rendre à l'école en deux minutes mettaient à présent 40 minutes à cause du mur. La communauté internationale était en train de

punir les Palestiniens à cause du résultat des élections, même si celui-ci constituait le choix démocratique du peuple. L'aide internationale, publique ou privée, avait permis, entre autres, de dégager des fonds pour l'éducation et de créer plus d'emplois pour les femmes, facilitant ainsi leur intégration dans l'économie locale. Cependant, elle n'avait pas réussi à peser sur la situation économique car, à bien des égards, elle n'était pas destinée à des projets productifs.

34. M. Tibi a poursuivi en disant que, hormis le problème du transfert de fonds, d'autres problèmes subsistaient dans le territoire palestinien occupé. Même la loi sur la citoyenneté avait été amendée pour interdire les mariages entre des Palestiniens séparés par le mur. Les Palestiniens n'avaient pas le droit non plus d'épouser des citoyens de pays considérés comme ennemis, tels que la Syrie. Dans 20 ou 25 ans, les Palestiniens seraient aussi nombreux que les juifs en Israël, ce qui inquiétait beaucoup ces derniers. La communauté internationale ne pouvait pas appliquer une politique de deux poids, deux mesures. Ce qui s'appliquait aux uns devait s'appliquer aux autres. Le siège devait être levé et les Palestiniens devaient être indemnisés de toutes les pertes subies pendant l'occupation.

35. **M^{me} Allegra Pacheco**, chef du Groupe de l'information et de la sensibilisation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Jérusalem, a constaté une multiplication par 10 du nombre de personnes recevant une aide alimentaire. Son bureau a analysé la situation sous l'angle de l'accès au territoire, de la crise budgétaire et de la protection des civils, qui devenait de plus en plus préoccupante. La mortalité infantile avait augmenté de 200 % et il y avait de plus en plus de blessés. La plupart des cas de décès avaient été enregistrés dans la bande de Gaza, mais il ne fallait pas oublier la Cisjordanie, où les Forces de défense israéliennes procédaient à de nombreuses arrestations.

36. En ce qui concerne l'accès au territoire, M^{me} Pacheco a mentionné 529 postes de contrôle, dont la majorité se trouvait en Cisjordanie. Il y avait 69 barrages routiers qui bloquaient l'accès des villages aux routes principales. On comptait également 56 barrages routiers, ainsi que 291 barrages de remblais qui gênaient les Palestiniens mais pas les Israéliens. Les barrages routiers étaient conçus de telle sorte que les Palestiniens devaient prendre un taxi jusqu'à un côté du barrage de remblais, l'escalader, et prendre un autre taxi de l'autre côté. Les camions déchargeaient leur marchandise d'un côté du barrage et il fallait la déplacer de l'autre côté, où d'autres camions l'attendaient. La vallée du Jourdain était pratiquement coupée de la Cisjordanie. Il y avait environ 150 postes de contrôle « volants » improvisés chaque semaine, chargés d'arrêter uniquement les voitures palestiniennes, reconnaissables grâce à des plaques minéralogiques distinctes. De surcroît, en Cisjordanie, la barrière séparait à certains endroits des Palestiniens de leur famille ou de leurs terres agricoles. Il fallait un permis des Forces de défense israéliennes pour pouvoir la franchir. Un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) portant sur les 57 communautés affectées par la barrière a démontré que 40 % des familles d'agriculteurs n'avaient pas été autorisés à aller sur leurs terres.

37. Le problème de la barrière ne tenait pas seulement à la confiscation de terres cisjordanaises par Israël, mais également à son tracé. Celui-ci barrait l'accès des populations à l'eau en de nombreux endroits, coupait en deux des villages et les isolait des centres de services comme Jérusalem et Bethléem. Environ 58 % de la

barrière avait déjà été terminée. M^{me} Pacheco a cité, comme exemple des difficultés provoquées par la barrière, le cas de la ville de Qalqiliya, qui se trouvait désormais coupée des deux villes qui dépendaient d'elle. Alors qu'auparavant 10 minutes suffisaient pour accéder à la ville, il fallait à présent deux heures pour le faire. La solution d'Israël était de créer des passages souterrains et des tunnels pour les Palestiniens. Les routes principales étaient réservées aux Israéliens, alors que les Palestiniens étaient détournés sur des routes secondaires reliées entre elles par des tunnels. Cet état de fait a conduit au renforcement des colonies et de l'infrastructure routière des colons israéliens, morcelant la Cisjordanie en enclaves isolées les unes des autres.

38. **M. Khaled Abdel Shafi**, chef du Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Gaza, a dit que ce n'était pas par hasard que 2006 avait été considéré comme la pire année dans l'histoire récente de Gaza sur le plan socioéconomique. Quand, en 2004, le Premier Ministre Sharon a annoncé son plan de retrait unilatéral, celui-ci avait été accueilli favorablement et encouragé par la communauté internationale, particulièrement le Quatuor, qui avait nommé un envoyé spécial pour le désengagement de la bande de Gaza. L'Autorité palestinienne, soutenue par la communauté internationale, avait commencé à préparer d'importants plans de développement pour améliorer les conditions de vie et encourager la reprise économique dans la bande de Gaza. Cependant, il y a eu une escalade de la violence. Plus d'une année était passée depuis le désengagement, mais les espoirs de reprise avaient faibli. Les assassinats et les attaques des institutions telles que les universités publiques ont montré combien la qualité de vie dans le territoire s'était détériorée. La criminalité avait augmenté. En 2006, le nombre de crimes avait dépassé le nombre total de crimes enregistrés entre 1948 et 2005. L'émigration, en hausse, n'était plus limitée aux hommes d'affaires. Elle s'étendait aux cadres et techniciens et à leur famille. Si personne n'y mettait un terme, cette tendance serait difficile à renverser.

39. M. Shafi a fait remarquer que les politiques d'occupation israéliennes constituaient la cause principale de la dégradation sans précédent de la situation. Le plan de désengagement faisait partie de la vision de M. Sharon en ce qui concerne le règlement du statut final qui devait être imposé aux Palestiniens par la force. L'autre partie de sa vision concernait la barrière. Les Israéliens avaient fermé la bande de Gaza et retardé la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Ils avaient rendu la vie impossible aux Palestiniens, tout en empêchant l'Autorité palestinienne de se voir créditée du moindre progrès dans le territoire. Un « environnement idéal » a été ainsi créé pour que le Hamas remporte les élections et contrôle la bande de Gaza. Cette situation avait donné à Israël et à la communauté internationale toutes les justifications possibles pour isoler les Palestiniens et l'Autorité palestinienne.

40. L'isolement international avait contribué à rendre les Palestiniens complètement dépendants de l'assistance humanitaire fournie par la communauté internationale. Aux projets du secteur privé et aux efforts de développement se sont substituées la distribution de vivres et la création d'emplois d'urgence, ce qui a eu pour effet d'acculer la population à la mendicité. La bande de Gaza était comparable à une vaste prison où les détenus s'entreuaient et se battaient entre eux. Auparavant, le taux de chômage dans la bande de Gaza avait été de 7 %, l'accès

était facile et les conditions politiques en voie d'amélioration. Mais la situation s'était tellement détériorée qu'il fallait agir d'urgence avant qu'il ne soit trop tard.

41. **M^{me} Sara Roy**, attachée de recherche au Centre d'études sur le Moyen-Orient de l'Université de Harvard, a dit qu'au moment de la deuxième Intifada, la politique de bouclage appliquée par Israël avait été renforcée. Pendant la période d'Oslo, on avait enregistré une baisse de 36 % du revenu, une augmentation du chômage et de la pauvreté et une dégradation générale de l'économie. La fermeture de la frontière en 1991, et de manière encore plus permanente en 1993, a rendu impossible tout projet économique et politique. Le conflit s'était intensifié pendant les six dernières années. Quatre-vingt-huit pour cent de la population de la bande de Gaza et 55 % de la Cisjordanie vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. Si l'on ajoutait à cela le mauvais fonctionnement de l'Autorité palestinienne, le manque de contrôle des décideurs palestiniens, des luttes intestines et la réduction de niveaux nets de l'aide, il était facile de comprendre pourquoi la situation économique était si critique. Israël redoublait à présent d'efforts pour s'opposer à l'émergence d'un État et d'une économie solide sur laquelle celui-ci pourrait s'appuyer. Il imposait des mesures à la seule fin de réduire le problème palestinien à sa dimension humanitaire, appelant ainsi l'intervention de la communauté internationale.

42. M^{me} Roy a dit que plus d'un tiers de la Cisjordanie était inaccessible aux Palestiniens. Moins de 30 % d'entre eux remplissaient les conditions pour demander des laissez-passer et moins de 10 % en bénéficiaient. Les habitants de la bande de Gaza n'avaient pas le droit d'habiter en Cisjordanie. Israël pouvait opposer son droit de veto à n'importe quelle loi votée par le Parlement palestinien. Ces mesures avaient un impact à la fois direct et indirect sur l'économie. Les Israéliens étaient de plus en plus nombreux à bénéficier de l'occupation. L'intégration des blocs de colonies n'était plus un sujet litigieux ou exceptionnel. Il avait été banalisé car souhaité par les Israéliens. La séparation avec les Palestiniens était à présent permanente et, somme toute, ordinaire. Il était de moins en moins question de continuité territoriale pour les Palestiniens. Les exigences territoriales implacables d'Israël avaient sensiblement modifié la manière dont la communauté internationale percevait les relations israélo-palestiniennes. On parlait plus des questions humanitaires que des questions politiques. Il n'était pas surprenant qu'Israël transfère des recettes palestiniennes à la condition expresse que celles-ci soient utilisées à des fins humanitaires.

43. M^{me} Roy a dit que le désengagement unilatéral illustre l'évolution de la politique israélienne à l'égard des Palestiniens et de leurs territoires, qui passait de l'occupation à l'annexion, puis à la souveraineté imposée par la force, un virage qui a été accepté par la communauté internationale suite à la victoire du Hamas et à son refus de renoncer à la terreur et de reconnaître Israël. Le conflit pouvait être résolu si des mesures réciproques étaient prises. Si les Palestiniens recevaient quelque chose en contrepartie, la fin ou le début de la fin de l'occupation, il s'agirait alors d'un véritable échange, qui aurait des chances d'aboutir à des résultats tangibles. Il ne s'agissait pas d'honorer des accords précédents, mais de les réécrire. Les droits nationaux et économiques des Palestiniens et des Israéliens devaient être traités sur un pied d'égalité et simultanément, faute de quoi le conflit ne serait pas résolu.

Deuxième séance plénière

Action internationale visant à répondre aux besoins du peuple palestinien

44. Au cours de la deuxième séance plénière, intitulée « Action internationale visant à répondre aux besoins du peuple palestinien », quatre experts ont fait des exposés. Les thèmes subsidiaires étaient les suivants : l'appui du système des Nations Unies, l'aide des donateurs internationaux, notamment du Mécanisme international temporaire, et le rôle des donateurs régionaux.

45. **M. Lex Takkenberg**, Directeur de l'appui opérationnel à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Amman, a passé en revue le mandat de l'Office sur le plan humanitaire et du développement humain envers plus de 4,3 millions de réfugiés palestiniens qui avaient perdu leurs foyers et leurs sources de revenus suite au conflit de 1948. Les principaux programmes de l'Office portaient sur l'éducation, la santé, les secours et les services sociaux dans cinq domaines d'opérations touchant la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'Office employait 28 000 personnes, dont la plupart étaient des réfugiés palestiniens. L'éducation était le plus vaste programme, destiné à près d'un million d'écoliers et 663 écoles élémentaires et préparatoires. Les programmes de microfinancement et de crédit aux microentreprises étaient toujours les principales sources de financement dans le territoire palestinien occupé. Citant des études récentes, M. Takkenberg a affirmé que 87 % des habitants de la bande de Gaza et 56 % des habitants de la Cisjordanie vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et étaient incapables de subvenir aux besoins de leur famille sans l'aide internationale. Un chômage généralisé avait provoqué une hausse radicale de la demande des services de secours d'urgence de l'Office. Celui-ci avait dû ajouter sur ses registres de distribution alimentaire quelque 23 000 employés de l'Autorité palestinienne seulement pour la bande de Gaza. Cependant, les difficultés étaient surmontables, et c'était le moment idéal pour appliquer les idéaux de la Charte des Nations Unies.

46. Citant le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Karen Koning Abu Zayd, il a insisté sur le fait que le rôle de l'Office évoluait en fonction de pressions et d'influences extérieures à son champ d'opérations. La force ultime de l'Office tenait à sa capacité d'offrir aux réfugiés et aux parties prenantes un appui continu, et d'agir en qualité de partenaire compétent et fiable, ce qui passait par un périlleux exercice d'équilibriste. Pour que l'Office puisse mener à bien sa mission, il fallait que son personnel réside et travaille à proximité des réfugiés palestiniens. En 2006, une fois de plus, la stupeur et la consternation ont prévalu, avec leur cortège de questions récurrentes telles que « Combien de temps pouvons-nous laisser les Palestiniens sans protection? ». L'Office a parlé aux États et aux autres acteurs politiques au nom des réfugiés, et a rappelé aux États qu'il ne fallait pas perdre de vue la dimension humaine des réfugiés.

47. M. Takkenberg a rappelé que l'Office agissait pour défendre les réfugiés palestiniens et encourageait des approches qui tenaient compte de la dimension humaine dans la recherche d'une solution. Pour conserver une légitimité dans ses activités de plaidoyer, celui-ci devait rester dans les limites de son mandat humanitaire. L'importance des activités de défense de l'Office était en fin de compte inversement proportionnelle à l'engagement constructif des États et des autres

acteurs politiques. Tant que les acteurs politiques jouaient leur rôle et n'hésitaient pas à prendre des décisions, l'Office avait moins besoin d'amadouer les uns et les autres. Cependant, l'Office ne pouvait pas demeurer silencieux dans les circonstances actuelles. La question du bien-être des réfugiés palestiniens ne pouvait pas être déconnectée de celle de leurs droits et libertés ou traitée différemment. L'Office avait adopté une approche globale fondée sur l'engagement inébranlable de faire avancer la cause de chaque réfugié palestinien.

48. **M. Shir Hever**, chercheur en économie à l'Alternative Information Center de Jérusalem, a dit que l'économie palestinienne était dans un état critique. Une des conséquences les plus néfastes de l'occupation israélienne et d'autres restrictions récentes était le taux de chômage de 69 %. Bien que l'occupation israélienne était responsable du faible niveau de vie des Palestiniens, c'était la communauté internationale qui leur fournissait de l'aide. Seule l'aide humanitaire d'urgence permettait d'éviter la faim et la maladie dans le territoire palestinien occupé. L'aide internationale était une source de revenus pour Israël, car 74 % des importations palestiniennes venaient d'Israël. Les Palestiniens payaient des droits de douane au Gouvernement israélien avec les ressources de l'aide. Des obstacles administratifs les empêchaient d'acheter des biens moins chers en provenance de Jordanie ou d'Égypte. Les Israéliens contrôlaient également les services d'utilité publique, pour lesquels les Palestiniens payaient plus que les Israéliens. L'aide étrangère a ainsi reproduit une situation où les Palestiniens consommaient essentiellement des biens israéliens. Les besoins urgents des Palestiniens étaient devenus un moyen de pression pour promouvoir la prospérité de leurs occupants israéliens et avaient permis d'exonérer Israël de sa responsabilité dans la destruction de l'économie palestinienne.

49. Tandis qu'en 1991 on comptait 120 000 travailleurs palestiniens en Israël et dans ses colonies illégales, il n'en restait à présent plus que 12 000. Israël ne souhaitait plus employer de main-d'œuvre palestinienne, bien que le Protocole de Paris l'obligeait à laisser les travailleurs palestiniens entrer en Israël pour y travailler. Cette situation avait contribué au chômage actuel, qui pesait sur les conditions de vie des Palestiniens. Parallèlement, Israël a perturbé l'acheminement de l'aide humanitaire. Les bouclages, qui augmentaient les privations, et donc le besoin d'aide, rendaient également l'aide moins accessible. La prolifération de ces barrières destinées à bloquer l'aide aux Palestiniens était évidemment la preuve qu'Israël voyait cette aide comme une menace à son hégémonie. Bien qu'au début 2004, Israël avait demandé aux pays et aux organismes donateurs d'augmenter leurs dons afin d'éviter l'effondrement de l'Autorité palestinienne, à la suite de l'élection du Hamas en 2006, il a plaidé en faveur de sanctions internationales. Quand il est apparu que celles-ci étaient très efficaces, Israël s'est empressé de rétablir l'aide aux Palestiniens afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Les Israéliens commençaient à comprendre leur responsabilité dans une telle catastrophe.

50. Néanmoins, l'économie israélienne dans son ensemble n'a pas tiré profit de l'occupation. Les Israéliens payaient environ 9 milliards de dollars par an pour conserver leurs colonies et perpétuer leur contrôle militaire sur les Palestiniens. Le coût était plus élevé que les profits. Même en Israël, les inégalités se propageaient, la pauvreté augmentait et les avoirs du Gouvernement étaient liquidés. Les dons internationaux, qui avaient pour but d'encourager le développement d'une économie palestinienne indépendante, étaient en butte aux mesures israéliennes, mais les donateurs n'en avaient pas demandé restitution. Les perspectives d'avenir pour un

État palestinien indépendant semblaient de moins en moins probables. La création d'un État palestinien indépendant entraînait obligatoirement la fin de l'occupation, la mise en œuvre du droit au retour et la compensation pour les dégâts provoqués par l'occupation, ainsi que des investissements massifs afin de créer des emplois et des sources de revenus pour l'économie palestinienne. La dette d'Israël envers les Palestiniens continuait de s'alourdir et ne pourrait être remboursée qu'à la fin de l'occupation.

51. **M. Mahmoud Elkhafif**, représentant du Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED à Genève, a passé en revue l'action de celle-ci dans le territoire palestinien occupé et l'aide fournie à l'Autorité palestinienne, en particulier pour mettre sur pied une administration des douanes palestiniennes moderne et souveraine; faciliter le commerce palestinien grâce à la création d'un conseil des chargeurs palestiniens et former des experts dans les domaines de l'analyse quantitative des politiques macroéconomiques, des politiques de l'emploi et du commerce international. Même si les perspectives de création d'un État palestinien étaient plus qu'incertaines au cours de ces dernières années, la CNUCED a continué d'insister sur la nécessité d'avoir des objectifs de développement à long terme et a proposé un cadre pour coordonner ces objectifs avec les efforts de secours et de réhabilitation, tentant ainsi de mettre fin à la dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël.

52. La CNUCED a indiqué qu'il était nécessaire de fonder les politiques économiques sur une vision claire du modèle de croissance économique. Ainsi, le régime commercial existant, tel que défini par les Protocoles de Paris, avait enfermé l'économie palestinienne dans une situation de dépendance, comme l'attestaient le confinement de celle-ci dans des activités à forte intensité de travail basées sur la main-d'œuvre peu qualifiée ainsi que son incapacité chronique à gérer une main-d'œuvre en expansion. Les conditions du conflit et de l'instabilité politique devaient être reconnues, ainsi que celles d'une souveraineté incertaine et d'un État sans cesse promis. Entre 1994 et 2000, les mesures restrictives israéliennes se sont institutionnalisées dans le cadre d'une politique de confinement asymétrique, appliquée à chaque fois qu'Israël considérait telle ou telle situation comme une entorse des Palestiniens à sa sécurité. Ces mesures ont affaibli la capacité de production de l'économie et les institutions de l'Autorité palestinienne dans une proportion telle qu'il sera difficile de revenir en arrière quand la région retrouvera une stabilité politique.

53. Pour les Palestiniens, les plus grandes entraves au développement tenaient au fait qu'ils n'avaient pas leur propre État. La plupart des échecs de la gouvernance palestinienne au cours des 10 dernières années étaient dus à des facteurs externes, notamment l'occupation, et parfois les priorités des donateurs. La relance et la reconstruction devaient se poursuivre dans les conditions difficiles de ce conflit et de cette situation de guerre et dans un contexte d'intensification des restrictions de mouvement, d'absence de souveraineté nationale et d'un programme de développement ambitieux, et d'une dépendance systématique à l'égard de l'aide étrangère. La CNUCED a déclaré que le Mécanisme international temporaire du Quatuor devait être conservé dans ses formes actuelles. Aucune phase de réhabilitation économique et de « consolidation de la paix » dans la région ne pouvait se fixer comme objectif un retour à la situation précédant la crise. Parallèlement, l'assistance humanitaire et de secours devait prendre en compte les besoins de développement à long terme. L'action de réforme devait répondre aux

impératifs stratégiques de la souveraineté nationale palestinienne et ne pas toucher aux institutions publiques destinées à une phase de transition. Le peuple palestinien devait établir les objectifs, politiques et institutions nécessaires à un État indépendant, démocratique et moderne, notamment une feuille de route économique pour l'accèsion de la Palestine au statut d'État, afin d'assurer la cohésion entre les objectifs immédiats et stratégiques, dans laquelle l'action porterait en priorité sur les faiblesses structurelles de l'économie et la réduction de la pauvreté.

54. **M. Alexander Costy**, Coordonnateur principal au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a rappelé qu'en dépit de nombreux rapports sur la gravité de la situation économique de 2006, l'aide internationale aux Palestiniens n'avait pas faibli. Le changement ne tenait pas au niveau de l'aide mais plutôt à sa structure. Plus précisément, le volet humanitaire de l'aide internationale avait gagné en importance. Environ un tiers de l'aide était destiné à des programmes humanitaires d'urgence, d'aide alimentaire, d'assistance financière et de secours d'urgence aux secteurs sociaux. Mise en œuvre par les Nations Unies et les organisations non gouvernementales, l'aide humanitaire avait doublé au cours des trois dernières années, et le modèle de croissance de l'assistance humanitaire allait sans nul doute perdurer en 2007. Les programmes humanitaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, conjugués à d'autres mesures d'urgence dans le cadre du Mécanisme international temporaire, représentaient un quart ou même un tiers du PIB palestinien, en 2006.

55. Les Nations Unies avaient dû faire preuve d'innovation pour atténuer les effets de la crise. L'année dernière, les Nations Unies avaient créé 2,5 millions de journées de travail pour les Palestiniens, distribué des vivres à 2 millions de Palestiniens dans le territoire occupé et acheté en urgence des équipements médicaux afin de maintenir un équipement médical de base. Les Nations Unies avaient eu à plusieurs reprises à démontrer que leur action répondait à des urgences humanitaires. Tout le monde pouvait observer que les Palestiniens, leur économie et leur société étaient en train de devenir de plus en plus dépendants de l'aide humanitaire et que ce phénomène prenait rapidement beaucoup d'ampleur. En dépit de l'un des niveaux d'aide les plus élevés au monde, la pauvreté du peuple palestinien avait augmenté de 30 % au cours de l'année dernière. Les institutions publiques avaient été fragilisées, et la crise fiscale ainsi qu'une nouvelle forme de violence s'étaient intensifiées. On avait enregistré 10 fois plus de morts et de blessés cette année suite à la violence entre Palestiniens. Les programmes des Nations Unies dans la bande de Gaza étaient menacés et un faible pourcentage du personnel international restait sur place. Les Palestiniens employés par les Nations unies étaient priés de rester chez eux. Sans les programmes d'urgence, toutefois, la situation sur place serait encore plus grave.

56. Dans l'intervalle, les communautés palestiniennes avaient tenté de subsister dans une économie qui était de plus en plus fragmentée, localisée et inéquitable. Même si les institutions palestiniennes pouvaient toujours fournir un cadre pour la gouvernance et les services, la communauté internationale devait être prudente, car la qualité des services était en baisse en 2006. L'année 2006 a montré les limites de ce que l'assistance internationale, en particulier l'aide humanitaire, pouvait réaliser par elle-même. Alors que l'intervention internationale reflétait l'engagement de la communauté internationale à prendre en charge les besoins grandissants du peuple palestinien, des ressources financières de plus en plus importantes étaient fournies au territoire palestinien occupé hors de tout cadre ou processus. Cette aide était de plus en plus déliée aux perspectives de développement à long terme ou à la mise en

place des institutions de l'État palestinien. Sortie de son contexte politique, et du contexte d'environnement économique favorable tel qu'il était prévu par l'Accord réglant les déplacements et le passage, l'assistance ne servait qu'à endiguer le mécontentement social et l'instabilité. Tout au long de la crise de l'année dernière, les Nations Unies avaient maintenu qu'un gouvernement palestinien d'unité nationale et la reprise du dialogue entre les dirigeants israéliens et palestiniens constituaient la seule chance de sortir de l'impasse et de renouer avec des investissements à long terme dans le territoire palestinien occupé.

Troisième séance plénière

Création de conditions propices à une relance de l'économie palestinienne : perspectives d'avenir

57. Au cours de la troisième séance plénière, intitulée « Création de conditions propices à une relance de l'économie palestinienne : perspectives d'avenir », trois exposés ont été présentés. Des experts ont pris la parole sur les thèmes subsidiaires suivants : impératifs politiques urgents – la reprise du dialogue israélo-palestinien; le redressement des capacités économiques de l'Autorité palestinienne; et les priorités socioéconomiques et humanitaires.

58. **M. Mohammed Shtayyeh**, ancien Ministre des travaux publics et du logement de l'Autorité palestinienne et Président du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, à Jérusalem, a dit que les initiatives ne manquaient pas, mais que la mise en œuvre des accords existants laissait à désirer. Tout donnait à penser que la situation d'urgence empirait. Les dépenses de l'Autorité palestinienne n'étaient plus couvertes. Les Palestiniens n'étaient plus à même de contrôler leurs ressources naturelles, la terre, l'eau et les frontières. L'économie n'était pas capable d'absorber les travailleurs employés auparavant par Israël. Le mur empiétait sur le territoire palestinien, enterrant ainsi le concept d'un État palestinien viable et morcelant le territoire et isolant entièrement Jérusalem. L'infrastructure était également sous le contrôle des Israéliens, notamment les télécommunications. Le réseau routier qui reliait auparavant le nord au sud, était reconfiguré pour aller d'est en ouest. Environ 184 villages palestiniens n'avaient toujours pas d'eau potable, alors que les colons se baignaient dans leurs piscines.

59. L'Autorité palestinienne avait établi une partie de cette infrastructure, mais aucun cadre politique ne permettait de savoir si l'accent était mis sur une période d'intérim ou sur un État palestinien. La géographie palestinienne était totalement fragmentée. Le marché palestinien était limité. L'objectif du développement devait porter sur la mise en place d'une base économique productive destinée à réduire la pauvreté et le chômage, et à redéployer l'aide vers l'effort de développement sur le terrain. Israël devait redonner espoir aux Palestiniens quant à la fin de l'occupation. Il devait supprimer le bouclage interne pour les Palestiniens qui avaient besoin de traverser le pays. Si la Feuille de route était réellement la seule option, Israël devrait être lui aussi obligé de l'appliquer. Les Palestiniens devaient pour leur part assurer la sécurité et la stabilité de la région, et mettre en place une structure administrative stable.

60. Le cas de la Palestine était tellement unique qu'il n'y avait pas de modèle de développement à suivre. Dans le dossier palestinien, on trouvait simultanément les paradigmes de la colonisation de peuplement, de la colonisation interne, de la

colonisation classique et de la dépendance. Les Palestiniens devaient prendre en compte le cadre politique pour préparer l'avenir. Le développement de l'éducation était de la plus haute importance du fait que les Palestiniens avaient plus d'histoire que de géographie, et que leur terre rétrécissait chaque jour. Ils étaient en retard de 42 ans sur la région. Ils ne tenaient pas encore debout, mais on leur demandait déjà de marcher. Il ne suffisait pas de parler de développement du secteur privé. Les Palestiniens devaient avoir leur propre développement industriel afin de créer des emplois plutôt que de dépendre d'Israël. Les ressources des donateurs devaient aller à l'aide économique et il faudrait instituer des mécanismes d'assurance risques pour attirer l'investissement international dans le territoire palestinien. Un autre accord d'intérim serait voué à l'échec. Il fallait que les Israéliens et les Palestiniens aillent au bout de leurs négociations pour trouver une solution permanente. Les mesures unilatérales n'avaient plus lieu d'être. De leur côté, les Palestiniens devaient établir un canal unique pour recevoir l'argent des donateurs, qui allait aujourd'hui dans plusieurs directions. L'aide internationale gagnerait à être mieux orientée.

61. **M. Zahava Gal-on**, député à la Knesset, a dit qu'en dépit d'une situation peu réjouissante, il pouvait constater quelques signes encourageants. La communauté internationale prenait rapidement conscience de l'urgence à faire progresser le processus de paix. Israël avait commis l'erreur d'attendre trop longtemps avant d'ouvrir les négociations avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, après son élection. Il aurait dû faire un effort sincère et appuyer la position de celui-ci et de ses partisans modérés. Israël avait commis une deuxième erreur de taille, celle de décider du désengagement unilatéral de la bande de Gaza sans prévoir de transférer le contrôle du territoire à un organisme qualifié capable de superviser celui-ci et de relancer le processus de paix. Rien n'avait été fait pour établir des canaux de communication ou pour redonner aux Palestiniens un espoir politique d'améliorer leurs conditions de vie. L'approche unilatérale était un concept boiteux. Le désengagement aurait dû être négocié avec le Président Abbas. En outre, le Gouvernement américain, après avoir fait pression sur les Palestiniens pour qu'ils organisent des élections, avait appuyé le refus d'Israël de négocier avec le Gouvernement du Hamas, ce qui a eu des conséquences économiques catastrophiques sur la population civile palestinienne. La propension israélienne à compter sur la force plutôt que sur le dialogue avait montré ses limites.

62. Il était temps que la communauté internationale revoie son approche du conflit. Le seul plan proposé était la Feuille de route, qui avait été perçue, dès son établissement, comme un écran de fumée destiné à camoufler le peu d'intérêt des Américains pour la situation dans la région. La réunion du Quatuor la semaine précédente avait échoué à cause de la hiérarchie dans l'Autorité palestinienne et de la faiblesse politique du Premier Ministre Olmert, signant la mort de la Feuille de route. Les solutions au conflit devraient prendre en compte les implications politiques générales de l'occupation, la situation sécuritaire et les conditions politiques des deux côtés. Afin que la situation évolue, il fallait établir un gouvernement palestinien d'unité nationale et un cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens englobant la bande de Gaza, libérer le soldat israélien capturé en échange de prisonniers palestiniens, et surtout, proposer une nouvelle vision de la paix conjuguée à un engagement plus fort de la communauté internationale. La paix serait instaurée si Israël se retirait de toutes les terres occupées en 1967.

63. La bande de Gaza était la clef de l'avenir de la Cisjordanie. Il fallait faire pression pour qu'une troisième partie émerge : une force multinationale qui serait

déployée pour une brève période, d'abord dans la bande de Gaza et ensuite en Cisjordanie. Dans les conditions actuelles, l'implication d'une force multinationale constituait la seule chance de changement pour la bande de Gaza et de réorganisation et de relance pour l'Autorité palestinienne. Cette force, qui serait déployée entre la bande de Gaza et Israël d'une part, et entre la bande de Gaza et l'Égypte d'autre part, serait chargée de rebâtir les systèmes civils défailants dans la bande de Gaza, d'éviter une crise humanitaire et de reconstruire une structure socioéconomique civile stable. Si ses efforts étaient couronnés de succès, la force internationale ferait la même chose en Cisjordanie. Sa présence ferait obstacle aux incursions militaires d'Israël et rassurerait ce dernier sur les tirs de roquettes des Palestiniens. Elle serait chargée d'assurer la coordination quotidienne entre Israël et les Palestiniens, supervisant la mise en œuvre du cessez-le-feu et d'autres accords, et établissant un lien entre les parties en présence.

64. **M. Samir Abdullah**, Directeur général de l'Institut palestinien de recherche en politique économique, à Ramallah, a indiqué que les Palestiniens voyaient diminuer leurs ressources de jour en jour. Ils étaient dépendants de l'aide internationale. Décrivant les difficultés rencontrées par les Palestiniens dans le territoire occupé, il a dit qu'il était impossible de créer un climat propice à la croissance sous l'occupation israélienne. Cependant, les Palestiniens ne pouvaient pas rester les bras croisés devant l'ampleur des destructions et ils devaient améliorer les mécanismes de développement. Pour ce faire, ils devaient prendre en compte un certain nombre de principes. Le premier était que l'appui économique devait accompagner l'appui politique, ce qui supposait des efforts soutenus au niveau diplomatique, officiel, et de la société civile. Il fallait mettre fin à l'approche directive créée par des forces extérieures, ainsi qu'au développement axé sur les ressources, mais aussi établir des passerelles entre les activités de secours et d'urgence et le développement. Pour les Palestiniens, la priorité devait aller à l'arrêt de l'anarchie sécuritaire et au rétablissement de l'ordre. S'ils étaient eux-mêmes incapables de contrôler la situation, ils n'arriveraient pas à en finir avec le cycle de la violence. Ils devaient verser les salaires en temps et en heure, démanteler toutes les bandes armées, récupérer toutes les armes, renforcer le système judiciaire et améliorer les tribunaux afin d'instaurer la primauté du droit. Ils ne pourraient progresser dans d'autres domaines sans rétablissement de l'ordre.

65. L'éducation était le seul secteur qui permettait aux Palestiniens de bâtir un capital politique. Elle dépendait entièrement de l'assistance extérieure et connaissait de graves difficultés. Son effondrement affecterait les générations futures. Parallèlement, les services de santé s'étaient considérablement détériorés, car ils subissaient des pressions énormes et disposaient de peu de ressources. Ils avaient besoin de nouvelles ressources. Le chômage restait une difficulté majeure dans la région. Les chiffres du chômage ne comprenaient pas les 100 000 travailleurs, tellement découragés qu'ils ne cherchaient plus de travail. On dénombrait environ 212 000 Palestiniens au chômage. Le chômage a explosé quand Israël a empêché les travailleurs palestiniens de venir en Israël. La rétention des recettes palestiniennes par Israël et la construction du mur n'ont pas arrangé les choses. Le chômage ne pouvait qu'empirer, compte tenu de la décision d'Israël de refuser d'employer de la main-d'œuvre palestinienne dès 2008. Le territoire avait besoin d'une croissance économique forte pour absorber le chômage et gérer cette nouvelle main-d'œuvre. Il fallait pour cela 500 millions de dollars par an.

66. L'économie palestinienne ne pourrait prospérer que dans un climat propice aux investissements. Les exonérations fiscales devaient être plus nombreuses pour attirer les investisseurs régionaux. Il fallait encourager et assurer les exportations et fournir des microcrédits. Israël devait laisser les Palestiniens se rendre dans les pays voisins pour faire du commerce, ce qui contribuerait à recréer l'infrastructure. La pauvreté restait une autre difficulté majeure. On estimait à 2,1 millions le nombre de Palestiniens vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Quarante neuf pour cent vivaient dans le dénuement le plus total, et le problème était encore plus aigu dans la bande de Gaza. Cependant, les Palestiniens faisaient face à une situation d'appauvrissement, et non de pauvreté. Il fallait fournir des emplois à ceux qui étaient capables de travailler, pour les sortir de la pauvreté. Depuis 1967, les Palestiniens luttaien en permanence entre construction et destruction. Plus ils construisaient, plus l'occupation détruisait ce qu'ils avaient construit. Ils ne devaient pas cesser de construire, mais plutôt s'opposer aux forces de destruction.

67. **M. Sari Nusseibeh**, Président de l'Université Al Qods, à Jérusalem, a déclaré que les rapports présentés au cours de la réunion indiquaient que l'aide financière était en hausse, mais que la situation dans le territoire palestinien occupé n'en demeurait pas moins affligeante. Un manque de ressources se faisait sentir dans des domaines qui en avaient besoin. Dans le secteur de l'éducation, les enseignants recevaient seulement une partie de leurs salaires. Les étudiants ne pouvaient plus payer leurs frais scolaires et l'Autorité palestinienne était incapable de financer les universités. La crise traversée par les universités dans le territoire palestinien occupé avait un impact sur l'avenir des Palestiniens, qui dépendait de l'éducation. L'incapacité de pourvoir les postes d'emploi dans les universités aurait un effet négatif sur le développement palestinien. Selon M. Nusseibeh, la meilleure manière de prévoir l'avenir était d'étudier le passé. Il a cité un écrivain israélien, qui, 20 ans auparavant, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'occupation, avait dit que la double infrastructure construite par Israël était devenue un fait accompli auquel il serait impossible de mettre fin; une réalité qui persisterait et rendrait impossible la mise en œuvre de la solution des deux États au conflit israélo-palestinien. Les cartes qui avaient été présentées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires lors d'une séance précédente, reflétant la situation sur le terrain, auraient pu être tracées il y a 20 ans, quand il avait dit lui-même que la solution prévoyant deux États ne serait pas possible. Il fallait trouver une autre solution.

68. M. Nusseibeh a rappelé que les Palestiniens ne pouvaient pas faire de projets économiques sans vision politique. Il s'est demandé si les ressources fournies par l'assistance internationale, d'urgence ou non, étaient utiles ou si elles représentaient une insulte aux yeux des Palestiniens. Certains pensaient qu'il fallait répondre aux besoins humanitaires avant de trouver une solution, d'autres pensaient que l'assistance était un tranquillisant plutôt qu'un remède. Les dirigeants devaient avoir une vision commune, pragmatique et réalisable. Les combats fratricides entre les Palestiniens étaient dus en partie à des pressions extérieures, mais également à l'absence de consensus sur la solution du conflit avec Israël. Tant que les différentes parties palestiniennes n'auraient pas une vision commune, il ne pourrait y avoir de vision politique, et encore moins de projet économique. Il s'est interrogé sur la faisabilité de la solution prévoyant deux États aujourd'hui, alors qu'elle n'était pas possible il y a déjà 20 ans. Cette solution n'avait pas été acceptée par les Palestiniens en 1967, quand ceux-ci considéraient l'appui à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité comme un acte de trahison. La solution des deux États est

devenue progressivement acceptable, mais l'action d'Israël pourrait à nouveau forcer les Palestiniens à la rejeter. Ce qui s'est passé il y a 20 ans avait été précédé par l'annexion de Jérusalem-Ouest à Israël, en 1967. C'est aujourd'hui une seule ville. Il n'y avait pas de possibilité pour une solution prévoyant deux États telle que l'envisageait M. Sharon.

69. Le règlement du conflit prévoyant deux États ne pourrait être mis en œuvre que par une intervention et des pressions exceptionnelles de la communauté internationale. Les États-Unis et le Quatuor devraient effectivement intervenir et se rendre dans le territoire palestinien occupé pour demander aux deux parties de trouver une solution. Se rendre dans la région deux ou trois fois par an n'apportait rien. Afin de mettre en œuvre le règlement du conflit prévoyant deux États, il fallait revenir à la vision d'une campagne internationale conduite par les Nations Unies et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en mettant bien l'accent sur « inaliénables ». M. Nusseibeh a suggéré d'imposer un boycott sur les marchandises israéliennes ou toute autre sanction pacifique dans le but d'atteindre un objectif politique. Dans sa conclusion, il a insisté sur les difficultés rencontrées par l'Université Al Qods, qui ne provenaient pas seulement du manque de crédits, mais également du fait qu'Israël ne reconnaissait pas les diplômes délivrés par celle-ci car il s'agissait d'une institution palestinienne située à Jérusalem. Israël chassait les Palestiniens et les institutions palestiniennes hors de Jérusalem.

IV. Séance de clôture

70. Lors de la séance de clôture, le représentant du gouvernement hôte, l'Ambassadeur Mohammed Abdullah al Rumaihi, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Riyad Mansour, et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Paul Badji, ont pris la parole.

71. **M. Mohammed Abdullah al Rumaihi**, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, rendant hommage aux experts et participants pour leur contribution au séminaire, a souligné que leurs points de vue avaient convergé vers la nécessité de fournir un appui au peuple palestinien. Le peuple palestinien subissait des épreuves sur tous les fronts, notamment la dégradation des conditions politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires, qui était susceptible d'entraîner une catastrophe humanitaire sans précédent, en l'absence de volonté d'établir une paix juste et globale. Tout ceci avait conduit à une recrudescence de la violence et à la dégradation des conditions humanitaires du peuple palestinien, notamment des femmes et des enfants. Il a approuvé les théories qui prônaient le besoin politique de relancer d'urgence le dialogue israélo-palestinien et de rendre aux Palestiniens leurs capacités économiques. Il fallait trouver sans plus attendre des solutions acceptables pour créer la prospérité et une vie décente pour le peuple palestinien. Il a rappelé que l'État du Qatar appuyait l'aspiration du peuple palestinien à l'établissement d'une communauté caractérisée par la justice, l'égalité, la liberté, la paix et la sécurité, et où il n'y aurait de place ni pour la violence ni pour les représailles.

72. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré que le Mécanisme international temporaire ne permettait pas à l'Autorité palestinienne de répondre aux besoins les

plus urgents du peuple palestinien. Les organismes des Nations Unies travaillaient dans le territoire palestinien occupé dans un but noble, celui d'atténuer les souffrances des Palestiniens sous l'occupation, mais les souffrances et le désastre continuaient. La situation était plus qu'inquiétante. Au moment de la Nakbah en 1948, la cause palestinienne avait été transformée en cause humanitaire et en problème de réfugiés, ce qui avait permis de créer l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'évolution dangereuse qui se dessinait aujourd'hui laissait augurer d'une deuxième Nakbah, qui aurait pour conséquence de transformer une fois de plus la cause palestinienne en cause humanitaire et en problème de réfugiés. L'Union européenne et la communauté internationale payaient le prix de l'occupation israélienne. Israël voulait maintenir l'occupation sans en assumer la responsabilité. Quand l'Union européenne et la communauté internationale ont privilégié l'assistance humanitaire au peuple palestinien, ils ont fait figure aux yeux des Palestiniens de conspirateurs qui essayaient de couvrir l'occupation israélienne. Il fallait montrer le vrai visage de l'occupation. Mais les Palestiniens devaient d'abord s'organiser, élaborer un discours politique et former un gouvernement d'unité nationale. Ils devaient créer l'environnement nécessaire pour mettre fin à l'occupation et établir un État palestinien, et il appartenait au reste du monde de les aider dans leur tâche.

73. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, passant en revue les délibérations du séminaire, a déclaré que l'assistance d'urgence n'assurerait pas à elle seule le développement durable du peuple palestinien, et que les conditions fondamentales pour une reprise économique devaient être créées sans plus attendre. L'Accord du 15 novembre 2005 réglant les déplacements et le passage pouvait servir de mécanisme global pour libérer l'aide humanitaire et le commerce, et tenir compte simultanément des préoccupations israéliennes en matière de sécurité. M. Badji était d'avis, comme de nombreux participants, que l'accession des Palestiniens à l'unité nationale devait se faire de manière pacifique et sans délai. Reconstruire un gouvernement fonctionnel et des capacités institutionnelles était un élément indispensable pour un développement économique à long terme. Il a souligné que le Comité se félicitait des efforts inlassables déployés par les différents organismes des Nations Unies sur le terrain pour faire face à des urgences de plus en plus pressantes. Les délibérations du séminaire avaient montré que les capacités des Nations Unies étaient limitées et ne pouvaient se substituer aux institutions palestiniennes établies. Une solution politique devait émerger sur la question de la Palestine, faute de quoi tous ces efforts resteraient lettre morte, et ne conduiraient pas à une reprise économique et sociale d'envergure. Le développement durable économique et social ne pourrait se matérialiser que dans un État de Palestine viable créé sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), et avec l'appui de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

* * *